

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2016

AGENCE NATIONALE DE SÉCURITÉ DU MÉDICAMENT ET DES PRODUITS DE SANTÉ -
(N° 4178)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS17

présenté par
M. Touraine, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 7, substituer au mot :

« publication »

le mot :

« promulgation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.